



**Gobet Nadine, Mesot Roland**

Planification de la construction du deuxième Collège du Sud, à Bulle

Cosignataires : 0

Date de dépôt : 06.09.22

DIME

**Dépôt**

En tant membres de la Commission d'école du Collège du Sud, nous sommes très préoccupés par le calendrier de la réalisation du Collège du Sud 2.

En effet, le projet de construction d'une deuxième école du S2 à Bulle a été validé par le Conseil d'Etat en 2019 avec une mise à disposition des locaux à la rentrée scolaire 2030-2031. Les besoins en surfaces ont été définis en janvier 2020 par le S2 et transmis au Service des bâtiments.

Le terrain pour la nouvelle école, qui doit être inaugurée en 2030, n'a malheureusement pas encore été trouvé.

En 2021, la demande d'acquérir un terrain pour la construction de l'école a été officialisée par le Service des bâtiments auprès de la commune de Bulle. A priori, il semblerait qu'en raison d'une mauvaise communication entre les services concernés de l'Etat, la demande de la Ville de Bulle a été rejetée.

La ville de Bulle a fait recours auprès du Tribunal cantonal contre plusieurs décisions de la Direction du développement territorial, des infrastructures, de la mobilité et de l'environnement (DIME) au sujet de son plan d'aménagement local (PAL), y compris celle concernant une parcelle que la commune souhaiterait mettre en zone d'intérêt général pour y prévoir le Collège du Sud 2. Ainsi, on apprend selon le journal *La Gruyère* du 03.02.2022 que :

*« La ville souhaite mettre en zone d'intérêt général une parcelle appartenant à un privé et située à l'arrière de l'Ecole professionnelle, artisanale et commerciale (EPAC). La Direction du développement territorial, des infrastructures, de la mobilité et de l'environnement a refusé, motivée par l'absence de projet concret. La commune fait là aussi recours auprès du TC. Ses explications : « Nous estimons que cette zone doit pouvoir répondre à des besoins scolaires futurs. Nous sommes d'ailleurs appuyés dans notre démarche par le Service cantonal des bâtiments qui nous a sollicités afin de trouver des terrains disponibles pour une nouvelle école du Secondaire 2. »*

Il est regrettable que cette procédure à l'issue incertaine constitue un obstacle majeur au bon déroulement des opérations prévues pour une inauguration en 2030.

En attendant, il y a urgence : l'agrandissement du Collège du Sud, réalisé entre 2014 et 2016, se basait sur des besoins datant de 10 ans auparavant. Il avait été dit que cet agrandissement permettrait d'accueillir 1300 élèves au maximum. Aujourd'hui, nous en sommes déjà à 1500 élèves. Le Collège du Sud vit dans les mêmes conditions qu'avant l'agrandissement : aucune salle ne peut être attribuée à une classe ; les élèves se déplacent donc durant toute la journée dans le bâtiment ; les salles doivent être utilisées en continu, il n'y a donc aucune flexibilité, ni aucune salle libre. Chaque année, l'horaire doit être prolongé plus tard en fin d'après-midi, ce qui pénalise

particulièrement les élèves habitant loin de Bulle, que ce soit en Gruyère ou plus particulièrement en Veveysse.

En outre, les prévisions démographiques démontrent une reprise de l'augmentation des effectifs dès 2030. A cela s'ajoute une probable augmentation du taux d'élèves d'une classe d'âge se destinant à faire des études : en 2019, le pourcentage d'élèves d'une même classe d'âge à faire une maturité gymnasiale était de 19,4 % dans le sud du canton, alors qu'en Sarine, ce chiffre se situait à 26.6 %.

Dès lors, il faut vraiment que les travaux du « nouveau » Collège du Sud puissent commencer dans les plus brefs délais, raison pour laquelle nous souhaitons connaître la position du Conseil d'Etat sur ce dossier.

1. Est-ce que le Conseil d'Etat a été rendu attentif à cette problématique ?
  2. Qu'entreprend-il pour anticiper ces besoins qui sont d'ores et déjà connus, car 2030 c'est demain ? Où en est-on au niveau de la planification cantonale ?
  3. Quelles mesures sont prises au niveau des services de l'Etat pour tenir compte des désagréments que cette pleine occupation des locaux du Collège du Sud occasionne pour les jeunes en formation et ce jusqu'en 2030 au moins, car la situation démographique ne semble pas devoir changer d'ici-là ?
-